

L'Institut Jacques Delors ouvre les archives personnelles de son Président fondateur à la consultation des chercheurs et observateurs intéressés par l'histoire de la construction européenne afin d'éclairer l'actualité de l'Union européenne et le traitement des défis auxquels elle est aujourd'hui confrontée.

Quelques chiffres sur le fonds Jacques Delors - Présidence de la Commission européenne (1984-1994)

- [2 000 dossiers d'archives personnelles](#)
- [10 ans d'histoire européenne](#)
- [7 lieux de consultation en Europe.](#)

[Consulter l'inventaire](#)

Un ensemble inédit de documents variés

Jacques Delors a déposé une partie de ses archives personnelles auprès de l'Institut Jacques Delors : celles correspondant aux années de sa Présidence de la Commission Européenne. Le fonds Jacques Delors - Présidence de la Commission Européenne (1984-1994) a été constitué et alimenté par les collaborateurs de Jacques Delors alors qu'il était Président de la Commission Européenne entre 1985 et 1994.

Ce fonds est composé de trois grandes catégories de documents (principalement rédigés en français, mais aussi en anglais, allemand, japonais, etc.):

1- Les textes d'intervention et allocutions de Jacques Delors

Présents tout au long des 10 années, ces documents sont essentiellement des transcriptions de discours tenus lors d'évènements publics ou privés et de réunions institutionnelles (Conseil européen notamment).

2 - Les documents relatifs à la presse et aux médias

Il s'agit d'articles de la plume de Jacques Delors et de nombreux entretiens avec la presse européenne et internationale, ainsi que de revues de presse éclairant l'action européenne de Jacques Delors. Ces documents sont majoritaires dans le premier tiers du fonds (avant 1990).

3 - Les notes préparatoires et compte-rendus liés à des rencontres à haut niveau Il s'agit de documents rédigés par des collaborateurs de Jacques Delors, parfois commentés par lui, mais aussi d'annotations et de réflexions manuscrites de Jacques Delors. Ces documents sont nombreux dans les second et dernier tiers du fonds Delors (après 1990).

Outre ces trois types de documents, quelques correspondances de Jacques Delors sont également présentes dans le fonds. L'ensemble de ses correspondances en tant que Président de la Commission est conservé par les Archives de la Commission européenne.

Le fonds Jacques Delors - Présidence de la Commission Européenne (1984-1994) sera prochainement complété par l'ajout de documents déposés auprès de l'Institut Jacques Delors par ses principaux collaborateurs bruxellois, et notamment Pascal Lamy.

Un fonds représentatif d'une riche période de l'histoire européenne

Le fonds Jacques Delors - Présidence de la Commission Européenne (1984-1994) est composé de documents portant sur des enjeux et débats marquants de la construction européenne.

Certains de ces documents font écho à la négociation et à la conclusion de « l'Acte unique européen » et donc à la mise en place du marché unique, au renforcement de l'Europe sociale et du Dialogue social, et à la montée en puissance du budget européen.

D'autres documents sont liés à négociation et à la signature du traité de Maastricht : ils mettent en lumière les enjeux économiques, politiques et institutionnels liés à la création de l'Union européenne et au lancement de l'union économique et monétaire qui mènera à la création de l'euro.

Les archives de Jacques Delors permettent d'éclairer le rôle de la Commission lors de la réunification allemande et dans la transition économique et démocratique des pays de l'ex-Union soviétique et de

l'Europe centrale et orientale. Elles font aussi écho à la dislocation de l'ex-Yougoslavie et aux conflits du Proche-Orient notamment à la guerre du Golfe. Outre les documents concernant l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, ces archives apportent des éléments de compréhension sur le traitement des candidatures des Pays d'Europe centrale, de Malte et de Chypre.

Une ample documentation se réfère d'autre part aux négociations de l'Uruguay Round, à partir de 1986, dans le cadre des négociations commerciales du « GATT ». Sont également présents des documents de préparation du Livre blanc "Croissance, compétitivité, emploi : les défis et les pistes pour entrer dans le XXI^e siècle".

Enfin, divers documents abordent la construction d'une Union politique, le concept de Fédération d'États-nations et les politiques de l'Union à destination des citoyens.

Les outils et lieux de consultation des archives

L'inventaire du fonds Jacques Delors - Présidence de la Commission européenne décrit près de 2000 fichiers digitaux de format PDF, réalisés sur la base d'un partenariat entre les Archives historiques de l'Union européenne (IUE de Florence) et l'Institut Jacques Delors. Ils sont la reproduction des 13,6 mètres linéaires de dossiers sur support papier conservés à l'Institut Jacques Delors à Paris.

Consultable en ligne, cet inventaire est structuré chronologiquement, de manière à correspondre à quatre séries, conformément au fonds papier original :

- Désignation à la Présidence de la Commission CE
- Première Commission Delors
- Deuxième Commission Delors
- Troisième Commission Delors

Pour consulter les documents d'archives identifiés par l'inventaire, il est nécessaire de prendre contact avec les acteurs académiques et

fondations ayant établi un partenariat avec l'Institut Jacques Delors, et qui sont à ce stade les suivants :

- Belgique : Collège d'Europe (Bruges)
- France : Centre d'histoire de Sciences Po (Paris)
- Italie : Archives historiques de l'Union européenne (Florence)
- Pologne : Collège d'Europe (Natolin)
- Suisse : Fondation Jean Monnet (Lausanne)

Le fonds d'Archives peut également être consulté sur rendez-vous dans les locaux de l'Institut Jacques Delors à Paris et dans les locaux de son bureau en Allemagne, le Jacques Delors Institut – Berlin

Tous les documents du fonds Jacques Delors sont accessibles dans le respect des conditions de communication définies par le règlement n° 354/83 du Conseil relatif à l'ouverture au public des archives historiques de la CEE et d'Euratom. Des dérogations pourront éventuellement être accordées au cas par cas pour la consultation des pièces encore couvertes par la limite des 30 ans.